

# Au cœur de l'actu

LA GAZETTE DU SPELC CENTRE POITOU-CHARENTES

## Ce qui a changé avec la rentrée 2023

**Salaires**

**Pacte enseignant**

**Maîtres délégués**

**Retraites**



# Rester reliés

*L'édito de Bruno GOUILLON*

Quoi de neuf ?

Tout le monde a déjà entendu parler de ce temps de parole au cours duquel l'élève peut partager à la classe un sujet qui lui tient à coeur. Ce temps a une double vocation. D'une part, il permet à l'élève d'être plus disponible pour entrer dans les activités scolaires. D'autre part, il met en place des situations de communication organisée pour encourager l'expression orale.

Parfois utilisé, parfois décrié, ce dispositif a l'avantage de relier les individualités dans la classe. Pour les adultes qui travaillent dans nos établissements, il est tout aussi important de partager les nouvelles. Ce qui va, ce qui ne va pas, ce qui interroge.



A travers les messages et les appels que nous recevons depuis la rentrée, nous ressentons aussi ce besoin de partage, ce besoin d'être pris en compte dans ses demandes.

Les interrogations ont été nombreuses sur le mouvement de l'emploi des maîtres délégués, sur la mise en place du Pacte enseignant et surtout sur les bulletins de salaire. Le temps d'échange et de recueillement après l'assassinat d'un enseignant dans l'Oise a donné lieu à des moments d'expression qui correspondaient à un besoin bien réel. Les séminaires de réflexion organisés par l'Enseignement catholique sont tout aussi importants pour mieux percevoir son environnement professionnel, pour participer à la construction de son avenir.

Au-delà des salaires et des conditions de départ à la retraite, il nous apparaît aussi important de vous rappeler ou de vous faire découvrir les services du CSF et de Préau, deux organismes de type associatif au service des agents publics.

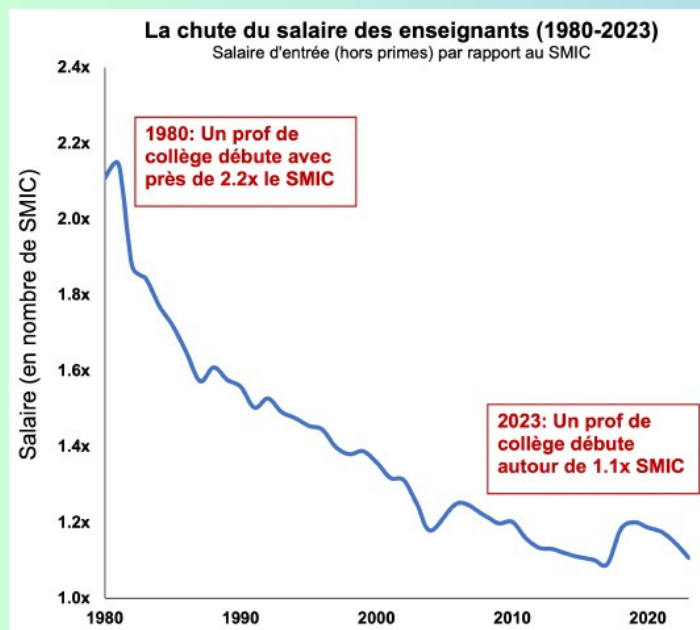
Au-delà des nouveautés entrées en vigueur depuis la rentrée, nous voulons rappeler l'importance de rester reliés dans les établissements pour faire vivre les projets et pour prendre soin les uns des autres.

Le Spelc CPC reste en permanence à l'écoute et souhaite entretenir ces liens entre les personnels, l'administration et les différentes composantes de l'Enseignement catholique.

# Les salaires

## *Du mieux, mais pas pour tous*

Rappelons l'évolution du niveau des salaires des enseignants depuis les années 1980 en France. Un coup d'œil au graphique ci-dessous est suffisamment éloquent. Il était urgent de prendre des mesures.



“La chute du salaire des enseignants (1980-2022)”,  
Lucas Chancel, Janvier 2022

N’ayons pas peur de le dire, la revalorisation des salaires est **globalement décevante**.

Nous devons souligner deux mesures qui ont répondu aux attentes : **la hausse du point d’indice**, qui profite à tous, et **le doublement de l’ISOE ou ISAE**, marqueur d’une certaine reconnaissance de l’évolution du métier.

Autrement, les efforts se sont concentrés sur les premiers échelons, via une **augmentation de la prime d’attractivité**, véritable trompe-l’œil de cette revalorisation. Progresser de l’échelon 6 à 7, puis à 8, s’accompagne de la baisse du montant de la prime d’attractivité. Une promotion à l’échelon 7 engendre une augmentation du salaire mensuel brut inférieure à 50 euros...

Ce système de prime aux entrants attirera peut-être les vocations. **Il pénalise les milieux de carrière et il ne récompense pas les plus anciens.**

## Pacte enseignant

### *Une aubaine teintée d’injustice*

La mesure la plus médiatisée, le Pacte enseignant, permet de percevoir **une prime en échange d’un engagement dans une ou plusieurs missions supplémentaires**. C’est ainsi que le dispositif a été présenté, avec l’idée que les enseignants les plus engagés devaient être récompensés.

A l’origine, le pacte était basé sur la volonté de “renforcer **l’accompagnement des élèves** et de valoriser les projets portés au niveau local”.

En moyenne, les pactes ont trouvé “preneur” dans l’Enseignement catholique. Le dispositif rémunère parfois les enseignants pour des missions accomplies bénévolement dans le passé. Tant mieux. En espérant qu’aucun pacte ne se substitue pas à des heures effectuées par un salarié de l’établissement.

**A-t-il vraiment renforcé le service apporté aux élèves ayant le plus de besoins ?**

L’attribution des pactes reste opaque et bien des enseignants n’y ont pas accès pour des raisons d’**emploi du temps incompatible** ou de **dotation insuffisante**.

Les premières parts fonctionnelles sont apparues sur les bulletins de salaire du mois de novembre, avec un rattrapage pour le mois d’octobre. Cette rémunération des pactes, ajoutée aux autres mesures, entraîne **une vraie augmentation par rapport à l’année précédente pour certains enseignants**.

Il est vraiment regrettable que cette possibilité ne soit pas accessible à tous.

Précisons que pour les enseignants du privé, contrairement à une idée reçue, **toutes les primes perçues sont prises en compte dans le calcul du montant de la pension de retraite**.

# Maîtres délégués

## *Le geste était attendu*

Depuis la rentrée du 1er septembre 2023, les maîtres délégués sont rémunérés selon les mêmes modalités que leurs homologues du public.

Cette mesure était réclamée depuis de longues années pendant lesquelles les enseignants du privé ont vécu une réelle injustice. Désormais, la grille indiciaire et le taux des heures supplémentaires sont donc alignés. Cependant, chaque académie a la liberté de **fixer une politique d'application**.

En effet, les académies pourront **rémunérer les maîtres délégués à un traitement supérieur**, dès leur premier engagement, au regard de leur expérience professionnelle ou en fonction du besoin à couvrir.

Ce changement pénalise une minorité d'anciens qui avaient gravi (très) patiemment les échelons et qui allaient en passer un supplémentaire dans l'année. Malheureusement pour eux, ils vont être reclassés dans la nouvelle grille et devront attendre les effets du nouveau dispositif pour monter d'un niveau.

Le Spelc CPC, très vigilant sur ce point, saura rappeler les services académiques à leurs devoirs lorsqu'il s'agira d'étudier **les promotions des maîtres délégués**, la dénomination qui remplace celle de maîtres auxiliaires. Aussi, les niveaux remplacent les échelons dans les grilles.

### MA1

#### Ancienne grille

ECHELON	INDICE
1	366
2	376
3	395
4	416
5	439
6	460
7	484
8	507

### MD1

#### Nouvelle grille

NIVEAU	INDICE
1	371
2	388
3	410
4	431
5	453
6	475
7	498
8	523
9	548
10	573
11	598
12	623
13	650
14	680
15	710
16	741
17	783
18	821

### MA2

#### Ancienne grille

ECHELON	INDICE
1	361
2	361
3	367
4	371
5	384
6	395
7	416
8	447

### MD2

#### Nouvelle grille

NIVEAU	INDICE
1	361
2	368
3	372
4	389
5	407
6	425
7	457
8	489
9	521
10	553
11	585
12	620

Le début de l'année scolaire a été marqué par **de nombreuses erreurs sur les bulletins de salaire des maîtres délégués**.

Certains n'ont rien perçu ou des sommes infimes issues du rattrapage de l'augmentation du point d'indice sur les mois précédents. Finalement, nous savons maintenant qu'un réglage défailant sur un nouvel outil numérique a été à l'origine de ces "oublis". Le Spelc CPC n'a pas ménagé sa peine pour alerter l'administration et pour l'inciter à accélérer le versement d'avances au début du mois d'octobre.

# Et un jour la retraite ?

La réforme est entrée en vigueur le 1er septembre 2023.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif suite à la décision phare : reculer progressivement l'âge légal de départ de 62 à 64 ans.

Depuis le 1er septembre 2023	AGE LEGAL DE DEPART	RETRAITE PROGRESSIVE
Vous êtes né(e)	Vous pourrez partir à	Vous pourrez la demander à
<b>avant le 1er septembre 1961</b> <b>entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961</b> en 1962 en 1963 en 1964 en 1965 en 1966 en 1967 <b>à partir du 1er janvier 1968</b>	<b>62 ans</b> 62 ans et 3 mois 62 ans et 6 mois 62 ans et 9 mois <b>63 ans</b> 63 ans et 3 mois 63 ans et 6 mois 63 ans et 9 mois <b>64 ans</b>	<b>60 ans</b> 60 ans et 3 mois 60 ans et 6 mois 60 ans et 9 mois <b>61 ans</b> 61 ans et 3 mois 61 ans et 6 mois 61 ans et 9 mois <b>62 ans</b>

Pour la retraite progressive, une durée d'assurance d'au moins 150 trimestres est requise.

D'autres mesures sont passées plus inaperçues.

Il était prévu par la réforme précédente que le nombre de trimestres requis pour le taux plein augmente. La nouvelle réforme accélère le rythme de cette hausse. Il faudra jusqu'à 172 trimestres validés à partir de la génération née en 1965.

Les conditions pour le départ anticipé pour carrières longues ont été modifiées.

Les enseignants du premier degré ne sont plus soumis à l'obligation de finir l'année scolaire. Tout comme leurs collègues du second degré, ils pourront désormais partir à la retraite en cours d'année scolaire.

Depuis le 1er décembre 2023, le bonus/malus AGIRC-ARRCO est supprimé.

Pour toute question sur ce sujet complexe, notre service retraite se tient à votre disposition :

**Email : [secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr)**

# Et pour 2024 ?

Cela n'a échappé à personne, la succession de trois ministres à l'Education nationale en un peu plus d'un an a augmenté le nombre d'interventions et multiplié le nombre d'annonces. Les idées fusent. Faisons le point sur les projets en cours et sur les annonces de Gabriel Attal, en poste depuis le mois de juillet 2023. En attendant les décisions fermes et les moyens qui seront alloués.

## La réforme de la voie professionnelle

Héritage de la période Blanquer, la réforme du lycée professionnel et ses douze mesures ont du mal à faire leur chemin parmi les équipes pédagogiques.

La fermeture de filières et le retrait d'heures d'enseignement ont ajouté à la grogne générée par la gestion de groupes mixtes.

Beaucoup d'enseignants craignent pour leur emploi, à juste titre. Ils ne sont pas forcément convaincus par la qualité de la formation dans ce nouveau cadre.

## De nouveaux programmes pour l'école

Dès septembre prochain, les enseignants du premier degré pourraient mettre en oeuvre de nouveaux programmes. Le ministre le souhaite, en évoquant des principes de simplification et de clarification.

Ce qui n'est ni simple, ni clair, c'est d'accueillir de nouveaux textes à des intervalles de plus en plus courts. Les enseignants ne comptent plus le nombre de réforme des programmes. Le monde change vite, mais pas aussi vite que les instructions officielles.

## Les groupes de niveau au collège

Serait-ce la fin du collège unique créé en 1975 ? La répartition des élèves dans des groupes de niveau pour l'apprentissage du français et des mathématiques serait tout de même un sacré coup de pied dans la fourmière. Le Ministre est pressé. Mise en oeuvre :

- à la rentrée 2024 en 6ème et 5ème
- à la la rentrée 2025 en 4ème et 3ème.



## Le redoublement, affaire des enseignants

L'idée serait de redonner à l'équipe pédagogique et non plus aux familles le dernier mot s'agissant du redoublement de l'élève.

Les enseignants pourraient aussi recommander, voire prescrire aux élèves des stages de réussite pendant les vacances scolaires.

Ceux-ci conditionneraient un passage dans la classe supérieure.

## Une réforme du Brevet et du Bac

Le Ministre a l'intention de redonner de la vigueur au Brevet. Son obtention serait obligatoire pour un accès direct au lycée. En cas d'échec, l'élève irait dans une classe prépa-lycée. Après de longues années de constat affligeant, les enseignants se réjouiront de cette mesure si elle s'accompagne du retour de vraies épreuves et de moyens pour les préparer.

Pour le baccalauréat général et technologique, il est question d'organiser une autre épreuve anticipée dédiée aux mathématiques et à la culture scientifique pour l'ensemble des élèves de première.

Pour les enseignants en lycée, il s'agit d'un énième épisode de la série "On réforme le Bac".

**Juste là pour enseigner...**



***Tu t'appelais Dominique Bernard  
Ou tu t'appelais Samuel Paty,  
Aujourd'hui, est un jour bien noir,  
Car vous deux vous êtes partis !***

***Vous étiez là pour éduquer, enseigner,  
Aller de l'avant, sans jamais vous résigner !  
Votre métier était d'ouvrir d'autres horizons,  
Briser les cloisons, mais toujours avec passion.  
Votre métier était d'apporter richesse et connaissances,  
Pour faire place à la paix, la bienveillance, la tolérance.***

***Notre Monde est malade, il devient définitivement fou,  
Vous étiez collègues, amis, pères, vous étiez époux.  
A vous aujourd'hui, est adressé ce poignant hommage,  
Avec l'espoir qu'un jour, on n'en ait fini de cet engrenage,  
Qu'on puisse librement, en sécurité, transmettre l'apprentissage,  
Que plus personne n'ait le droit de tuer pour y faire barrage.***

**Murielle LAROSE  
16 octobre 2023**

# Préau

## une association au bénéfice des enseignants



**Préau**  
Améliorons votre quotidien ensemble

Soutenu par  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
L'élève  
L'adulte  
Le parent

**Inscription GRATUITE**

Des prestations variées à tarif préférentiel.  
Accès gratuit et illimité à la médiathèque **Préau** :  
**cinémathèque, presse, musique, formations personnelles...**

preau.education.fr | contact@preau.education.fr | 01 57 97 87 87



PRÉAU est une association créée en 2021 à la suite du Grenelle de l'Éducation afin de proposer à tous les personnels actifs et retraités du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques des prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à des tarifs préférentiels.

Cette association, encore peu connue, se développe pour proposer des prestations de plus en plus variées. Il ne faut pas s'attendre à des catalogues très étoffés. Cependant, les tarifs sont très avantageux et certains abonnements sont gratuits. Deux exemples : le service de musique en ligne Music Me totalement gratuit et sans publicité ou le kiosque de presse numérique Cafeyn.

Pour les curieux, **un détour vers le site**. Pour s'inscrire, il faut utiliser son adresse mail académique.



**Préau**  
œuvre pour augmenter votre pouvoir d'achat en vous proposant des offres variées et des avantages exclusifs sur de nombreuses prestations du quotidien.

Soutenu par  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
L'élève  
L'adulte  
Le parent



**Préau**  
C'est aussi un large catalogue d'offres à prix réduits !

**Inscription GRATUITE !**

Améliorons votre quotidien ensemble

**Culture**  
**Vie quotidienne**  
**Loisirs et tourisme**  
**Sport et bien-être**

Des prestations offertes  
Des locations exclusives  
Une billetterie à tarif préférentiel  
**Et bien plus encore !**

**Contact**  
Préau  
Ministère de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 - Paris SP07  
01 57 97 87 87  
www.preau.education.fr

LE TRÈS FACILE





# Le Crédit Social des Fonctionnaires

Notre partenariat avec le CSF n'est pas nouveau. Les adhérents du Spelc Centre Poitou-Charentes bénéficient des services proposés par le Crédit social des fonctionnaires (CSF) :

- prêts (immobilier et personnel)
- assurance de prêt
- bilan patrimonial gratuit
- réductions diverses notamment pour acquérir un véhicule ou un logements

Chaque trimestre, des offres à découvrir et des possibilités de rendez-vous réservés aux adhérents.

**Le Groupe CSF engagé  
auprès des agents de l'Éducation Nationale  
vous aide à financer vos projets !**

En association avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse  
ou en partenariat avec Préau,  
bénéficiez d'offres conçues spécialement pour vos projets :



**Préau**

**Prêt Immo subventionné Sofiap/CSF <sup>(1)</sup>**  
Financez votre résidence principale et bénéficiez d'un taux d'intérêt à

**-50%** sur un prêt de 20 000 € sur 120 mois\*  
(offre soumise à conditions)

\*Exemple représentatif au 01/10/2023 pour un prêt immobilier amortissable d'un montant de 20 000 € décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 120 mois, au taux annuel débiteur fixe de 1,95%, le remboursement s'effectue en 120 mensualités de 183,58 € (hors assurance). Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,99%. Ce taux inclut : 1,95% d'intérêts, 3,67 € de cotisation d'assurance, et 557,99 € de frais de garantie. Le coût total du crédit est de 3 027,99€, soit un montant total dû par l'emprunteur de 23 027,99 €. Une sûreté réelle sera demandée pour l'octroi du prêt. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de l'assurance obligatoire décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail est de 0,42%. Le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée du prêt s'élève à 440,40 € et la cotisation mensuelle 3,67€ à régler avec l'échéance du crédit.

**Regroupement de crédits Offre Équilibre <sup>(2)</sup>**  
**300€** offerts<sup>(2)</sup> sur votre première mensualité !  
(offre soumise à conditions)

**Prêt personnel Aide à l'installation <sup>(3)</sup>**  
Empruntez de 2 000 à 4 000 €  
sur 24 à 48 mois à 1% TAEG fixe\*\*

À très vite !

Offre valable jusqu'au 31/12/2023. Voir conditions au dos. En savoir plus sur **CSF.FR**

PRENEZ RDV AVEC VOTRE CONSEILLÈRE CRÉSERFI **Vanessa Brasseur**

06.71.13.88.16 **OU** 02.38.42.21.20 **brasseur@csf.fr**  
(coût selon opérateur) (appel non surtaxé)

**GROUPE CSF CRÉSERFI** **Crédit Social des Fonctionnaires** **Créserfi** Société de financement du CSF Cautions / Crédits **Préau** **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE** **sofiap**

Siège social : 6 rue de Tolbiac - 37100 TOURS 06 08 86 79 50  
Secrétariat : BP 14 - 79800 LA MOTHE SAINT HERAY 06 14 12 56 26  
Mail : [secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr)  
Responsable de publication : Martine Schulé